



**Prix: 300 FCFA**

**Quotidien nigérien d'analyse et d'informations générales N°954 du Lundi 01 Mars 2021 Tél : 20 34 05 85**

**Election législative du 27 décembre 2020**

# La Cour Constitutionnelle valide et proclame les résultats définitifs



*Suite à la requête du Président de la Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI), la cour constitutionnelle, a en audience publique du 27 décembre 2021 validé et proclamé les résultats définitifs du scrutin législative du 27 décembre 2021, ayant consacré l'élection des 166 députés sur les 171 qui composent le tout prochain parlement nigérien.*

**[ Lire page 2 ]**

MANIFESTATIONS VIOLENTES A NIAMEY

**. Plus de 500 arrestations opérés  
. Des prévenus probablement  
déférés ce matin**

P.3

*Manifestations de l'opposition*

**La CNDH condamne avec fermeté  
les actes de violences et de  
vandalisme et leurs auteurs**

P.3

**LE COIN DE LA RELIGION**

**La Prière Voie de  
Recours du Croyant**

P.4

MANIFESTATIONS VIOLENTES A NIAMEY

**Le silence troublant de l'opposition  
politique face aux attaques contre  
les medias**

P.5

Election législative du 27 décembre 2020

# La Cour Constitutionnelle valide et proclame les résultats définitifs

*Suite à la requête du Président de la Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI), la cour constitutionnelle, a en audience publique du 27 décembre 2021 validé et proclamé les résultats définitifs du scrutin législatif du 27 décembre 2021, ayant consacré l'élection des 166 députés sur les 171 qui composent le tout prochain parlement nigérien.*

mandat de 5 ans les personnes dont les noms suivent (Titulaires) : Ali Oummadah Ould Rhalo ; Amadou Elh Hamadou ; Assane Kossomi ; Diara Banyoussa ; Ibrahim souleymane ; Mahamadou Idder ; Mohamed ben Moubareck Ben Adam ; et Zakara Karidjo. Leurs suppléants respectifs sont : Ahmed Sidi Amar ; Abdoul-Malik Kaboussou ; Maman laouel Paul ; Abdoulaye Fimba Tchéba ; Nouri Boubacar ; Danéri Rouda ; Ousseini Kedella Ousmane ; et Oumarou Bodo. Enfin, la cour a fixé pour les circonscriptions ordinaires, un délai de soixante-douze (72) heures aux structures politiques ayant obtenu des sièges afin de faire parvenir les noms des candidats titulaires et leurs suppléants devant occuper les sièges obtenus respectivement par chacune d'elles.

**Omar Moustapha**



En effet, sur les 25.978 bureaux de votes, 25.815 sont parvenus à la cour. Sur les 7.446.556 électeurs inscrits, 5.010.449 ont voté, et 142.168 sur la liste additives portant ainsi le nombre total de votants à 5.152.627. 440.194 bulletins sont nuls, ce qui donne 4.712.433 bulletins valables. Le taux de participation du scrutin législatif du 27 décembre 2021 est 69,19%.

La Répartition des voix et sièges par parti politique s'établit comme suit : PNDS 1.745.226 voix (79 sièges) ; MODEN LUMANA 410.311 (19 siège) ; MPR-JAMHURIYA 357.553 voix (14 siège) ; MNSD Nassara 319.189 voix (13 sièges) ; CPR INGANTCHI 195.504 voix (8 sièges) ; RDR TCHANDJI 207.592 voix (7 siège) ; MPN TCHISHIN KASSA

187.005 voix (6 sièges) ; ANDP Zaman Layia 115.815 voix (3 sièges) ; PJP génération Doubara 135.576 voix (2 sièges) ; RDP JAMA'A 100.363 voix (2 sièges) ; RPP FARILLA 99.043 voix (2 sièges) ; ARD ADALTCHIMOUNTUNTCHI 82.073 voix (2 sièges) ; AMIN AMEN 67.356 voix (2 sièges) ; MDEN FALALA 67.108 voix (2 siège) ; RSD GASKIA 48.368 voix (1 siège) ; ADEN Karkara 48.012 voix (1 siège) ; PSD BASSIRA 45.777 voix (1 siège) ; ADR MAHITA 41.306 voix (1 siège) ; et RNDP ANNEIMA ZOUMBOU 30.071 voix (1siège).

Aussi, la cour a déclaré élu à l'Assemblée Nationale, ensemble avec leurs suppléants, au titre des circonscriptions spéciales, à l'issue des élections législatives du 27 décembre 2020, pour un

**Directeur de Publication**  
**Ibrahim Cheick Diop**

[ibrosekou@hotmail.com](mailto:ibrosekou@hotmail.com)

**Directeur de la rédaction**  
**Oumarou Kané**

[omarakane@yahoo.fr](mailto:omarakane@yahoo.fr)

**Direction Administrative**  
**ISSIFI SALOU**  
**SOUMAILAAMADOU**

**Direction financière**  
**Djamila Mahamadou**

**Illustrations**

**DESSY**

**Montage LA NATION**

**Almoctar Jaddi**

**Tirage NIN**

**B.P: 297**

**Tél: 96 26 29 42**

**20 34 05 85**

**E-mail: [lanationmail@gmail.com](mailto:lanationmail@gmail.com)**

**Site web: [Lanation.org](http://Lanation.org)**

*Manifestations de l'opposition*

# La CNDH condamne avec fermeté les actes de violences et de vandalisme et leurs auteurs

*Après la publication des conclusions de son monitoring sur la présidentielle 2<sup>ème</sup> tour, la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) a sorti le même jour samedi 27 février 2021, un communiqué de presse lu, devant la presse par son président, le professeur émérite Khalid Ikhiri. Celui-ci est relatif aux manifestations de l'opposition qui ont suivi la proclamation des résultats de la présidentielle 2<sup>ème</sup> tour.*

Dans ce communiqué, la CNDH a, d'entrée de jeu, fustigé les manifestations consécutives à la proclamation des résultats globaux provisoires du 2<sup>nd</sup> tour de la présidentielle par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) « qui s'était déroulé dans un climat apaisé et de sérénité ». Appréciant ces manifestations, la CNDH note que c'est « de façon délibérée » que de jeunes filles et garçons se sont livrés « à des actes de vandalisme ciblés contre des édifices publics et privés ainsi qu'à des actes de menaces et d'atteinte à l'intégrité physique à l'encontre des paisibles citoyens dans la ville de Niamey ». Faisant le bilan de ces violences, la CNDH évoque « deux morts et plusieurs blessés, plusieurs véhicules de l'administration et ceux appartenant à des particuliers caillassés et ou incendiés, des boutiques pillées, des numéraires frauduleusement soustraits et des ha-

bitations appartenant à des personnalités incendiées, dont celle du journaliste correspondant en français de RFI ». Ce sont là des « graves violations des droits de l'homme et de la liberté de la presse » ; souligne Khalid Ikhiri dont l'institution « condamne avec la plus grande fermeté ces actes de violence et de vandalisme perpétrés par ces groupes d'individus ». La CNDH d'indiquer qu'en 30 ans de démocratie de la période post conférence nationale souveraine, « le Niger a organisé plusieurs scrutins tant référendaires, locaux, législatifs que présidentiels », sans jamais connaître « un tel regain de fracture sociale, de haine et de violence en matière électorale ».

Au regard de la gravité des faits et des actes, la Commission nationale des Droits Humains du Niger lance un appel à l'endroit des tous les Nigériens à s'abstenir et

à bannir tout comportement contraire à l'état de droit et à la cohésion nationale et aux deux candidats au 2<sup>nd</sup> tour de privilégier les voies de recours légaux comme seul et unique moyen de règlement des contentieux électoraux. Elle appelle également au calme et à l'apaisement. « La Démocratie et l'Etat de Droit ne peuvent jamais s'accommoder d'un recours à la justice privée et à la violence » ; affirme la CNDH qui ajoute que « force reste à la loi et rien qu'à la loi » dans le respect des Droits de l'Homme. C'est pourquoi, elle demande « aux Forces de Défense et de Sécurité de faire preuve de mesure et de professionnalisme, pour un maintien de l'ordre respectueux des Droits de l'Homme ».

Enfin, la CNDH présente ses condoléances et sa compassion aux familles endeuillées, souhaite un prompt rétablissement aux blessés et « demande à l'Etat de mettre en place une commission indépendante de collecte de dégâts commis afin que les victimes puissent être indemnisées ».

Oumarou Kané

MANIFESTATIONS VIOLENTES A NIAMEY

## **.Plus de 500 arrestations opérés . Des prévenus probablement déférés ce matin**

Les arrestations se poursuivent dans la capitale depuis les manifestations violentes qui ont entraîné 2 morts et d'importants dégâts matériels suite à la proclamation des résultats provisoires du deuxième tour de l'élection présidentielle. Selon nos sources, plus de 500 personnes ont été arrêtées. Des prévenus dont l'instruction des dossiers est achevée, seront probablement déférés devant le procureur de la République qui en fonction des éléments, décidera d'engager ou non des poursuites.

**LISEZ  
ET FAITES LIRE  
LA NATION  
VOTRE  
QUOTIDIEN  
D'INFORMATIONS  
GENERALES QUI  
PARAIT EN 24H  
DANS TOUTES  
LES REGIONS  
DU NIGER**

# La Prière Voie de Recours du Croyant

Louange à ALLAH seigneur de l'univers et que la paix et le salut soient sur le prophète

La prière est un des piliers des cinq piliers de l'Islam qui requiert, des gestes physiques, le recueillement, le rappel d'ALLAH puissant et sage exprimé verbalement ou par des prises de positions physiques. C'est une expression de la soumission au Seigneur de l'univers, au moment de son adoration; un trait d'union pour l'audience avec le créateur et pourvoyeur. La prière est incontestablement une prescription pesante comme indiqué dans la sourate 2, verset 45 : « (...) Certes la Salât est une lourde obligation, sauf pour les humbles ». Ainsi, le Coran nous interpelle sur l'importance de l'office de la prière et fait l'éloge du comportement des vrais pratiquants, ceux qui sont humbles et assidus à leurs prières (s70; v23, 24) et qui peuvent bénéficier des retombées de celles-ci. Pour ces derniers la prière comporte beaucoup d'avantages. Elle constitue un rempart contre la turpitude et le blâmable.

Aussi, elle est comme un unique refuge pour le croyant tout le long l'histoire des prophètes et de leurs compagnons. Par exemple, lorsqu'il fut avalé par un animal aquatique, le prophète YUNUS (AS) prononça du fond d'un Océan et du ventre de l'animal des formules de retour vers ALLAH(SWT) pour être délivré par ALLAH, le maître et Créateur de tout ce qui existe.

Exceptionnelle forme d'adoration, la prière est d'avantage un moyen de se réfugier vers l'unique et meilleure refuge, ALLAH le tout puissant. Lorsqu'un croyant fait face à des épreuves, à des souffrances ou des peines il a la permanente possibilité de se réfugier vers ALLAH par la prière. Hudafa (RA) a rapporté que : "A chaque fois que le prophète faisait face à une difficulté, il se réfugiait immédiatement dans la prière". Rapporté par Ahmad et Abu Daoud.

Telle est l'attitude et la tradition du prophète Mohammad (SAW), qu'il mettait régulièrement en pratique. Même face aux manifestations ordinaires de la nature comme l'apparition d'un nuage ou l'éclipse, le messager le prenait au sérieux puisqu'il s'agit là de la manifestation de la grandeur et de la puissance du Créateur. Abou Darda a rapporté que : "Le Prophète allait toujours à la Mosquée lorsqu'un orage éclatait et y restait jusqu'à ce que le calme soit revenu. Il avait



*coutume de prier durant les éclipses de la lune ou du soleil.*"

Certes, ALLAH le tout puissant peut faire ce qu'il veut sans aucun signe apparent, mais c'est un avantage évident de faire recourt à la faveur de Dieu et à son assistance surtout en toute circonstance pénible ou face à une impasse. La prière est un bouclier qui protège contre les afflictions, les calamités et le feu de l'enfer. A Cet effet Dieu dit : « **Ö les croyants ! Cherchez secours dans l'endurance et la Salât, car ALLAH (SWT) est avec ceux qui sont endurants** » S2, V153.

Beaucoup de compagnons des prophètes avaient accompli deux unités prières (rakat) pour obtenir la satisfaction de leur besoin

auprès de notre seigneur ou être sauvé contre l'intrigue des brigands. Dans le recueil de Boukhari on rapporte que lorsque Sarah, la femme du prophète Ibrahim (as) fit face à pharaon qui voulait la violer, il est rapporté ce qui suit : " *Quand Sarah entra dans le palais, elle effectua aussitôt ses ablutions (rituelles) et accomplit deux unités de prière. Elle sut trouver refuge en ALLAH ; et ALLAH (SWT) prit soin d'elle...* ". Tout ceci assiste des avantages de l'accomplissement scrupuleux des prières obligatoires et surrogatoires. Qu'ALLAH le tout miséricordieux nous assiste !

Oustaze Haladou Yahaya

## COMMUNIQUE DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Le Président de l'Assemblée nationale à l'honneur d'informer Mesdames et Messieurs les députés que l'ouverture de la première Session Extraordinaire de l'Assemblée Nationale au titre de l'année 2021 est prévue pour le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 à l'hémicycle, place de la Concertation, à partir de 10 h 00.

**NB : Mise en place terminée 9h 45 mn.**

Fait à Niamey, le 26 février 2021

**Le Secrétaire Général**



MANIFESTATIONS VIOLENTES A NIAMEY

# Le silence troublant de l'opposition politique face aux attaques contre les medias

Depuis la proclamation des résultats provisoires de l'élection présidentielle qui ont donné gagnant le candidat de la coalition Bazoum 2021 Bazoum Mohamed face à son challenger de la coalition de l'opposition CAP 20-21 Mahamane Ousmane, de graves émeutes ayant entraîné des morts d'hommes et occasionné d'importants dégâts matériels ont eu lieu dans la capitale. La communauté internationale n'a pas manqué de condamner ces violences électorales d'un autre âge qui ont même pris pour cibles des journalistes comme le prouve l'incendie de la maison de Moussa Kaka par des vandales, et la menace qui pèse sur plusieurs confrères. Malgré la gravité des faits, l'opposition politique n'a toujours pas publié un communiqué de condamnation, ce qui suscite interrogations et indignation au sein de l'opinion publique nationale internationale, et au sein de la famille de presse nationale.

Comment peut-on se taire face à la survenue d'actes post-electoraux aussi graves et qui mettent en péril la stabilité et la cohésion nationale ? C'est la question que se posent de nombreux observateurs qui ne comprennent pas l'attitude d'une opposition politique qui semble résolue à ne pas condamner ces actes répugnants posés dans la capitale.

Dès les premiers actes de vandalisme posés, certains n'ont pas hésité à pointer un doigt accusateur vers cette même opposition politique qui avait multiplié les discours incendiaires durant toute la campagne du deuxième tour de l'élection présidentielle. Certains propos tenus par des leaders de ladite opposition, ont été rappelés pour prouver à tort ou à raison, la relation de cause à effet entre les propos irresponsables tenus par certains leaders, et les manifestations violentes dont le point de départ a été la direction de campagne du candidat Mahamane Ousmane sise non loin du rond point Gadafawa de Niamey.

Mais la preuve irréfutable de l'implication ou non de l'opposition politique est aujourd'hui du ressort de la justice, car plusieurs responsables politiques ayant tenus des propos jugés comme peu convenables et susceptibles d'avoir mis le feu aux poudres, sont entre les mains des forces de



l'ordre en attendant leur déferrement devant les juridictions compétentes.

Mais le fait le plus troublant concernant ce silence de l'opposition, est relatif à l'attaque sauvage dont a été victime le domicile du correspondant de RFI et Directeur de la radiotélévision Sarraounia Moussa Kaka. Un silence qui se poursuit toujours malgré les informations qui font état de l'existence d'une liste d'hommes de médias à abattre au sein de la communauté urbaine de Niamey. Ces hommes de médias qui sont dans la ligne de mire de milices, sont considérés comme mal-pensants par les milieux proches de l'opposition qui les jugent trop critiques à leurs égards.

Aujourd'hui personne ne peut à priori comprendre ce silence de l'opposition politique par rapport aux violences perpétrées à Niamey, et surtout celles à l'encontre des

journalistes. Une incompréhension d'autant plus légitimes que les médias constituent la courroie par laquelle cette même opposition fait passer ces différents messages, surtout en cette période de coupure de la connexion internet.

Face à la gravité de ce silence, certains confrères commencent déjà à envisager une opération de boycott des activités de l'opposition politique. Une opposition politique qui ne semble pas avoir une quelconque sensibilité par rapport aux attaques et menaces contre les hommes de médias, mais qui gagnerait à se montrer plus solidaire par rapport au travail de journaliste qui est de donner l'information. A défaut, l'opposition politique cours le risque de se voir imputer la paternité des violences et menaces contre les hommes de media.

Garé Amadou

## LE QUOTIDIEN "LA NATION" EN VENTE

. Ouagadougou (Burkina Faso)

Avenue Sangoulé Lamizana

Face Azalaï Hôtel Indépendance

Tel (00 226)78864207 /70475582

. Mr Kamal, GOLF Télévision, Cotonou-Bénin

Iél : (00229) 95 01 00 54.

.Librairie papeterie face la grande porte  
de la francophonie

## Elections

**La CNDH salue la régularité du processus électoral**

*Le samedi 27 février 2021, la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) a livré, devant la presse, le verdict de son monitoring sur le 2<sup>ème</sup> tour de la présidentielle du 21 février dernier. C'était en présence des représentants de ses partenaires.*



Les partenaires de la CNDH sur ce travail de monitoring sont la Commission Electorale Nationale Indépendance (CENI), le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et le Bureau du Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Droits de l'Homme (HCDH) au Niger. En livrant le contenu du monitoring du 2<sup>ème</sup> tour de la présidentielle, le présentateur du document de la CNDH, le commissaire Almoustapha Moustapha Idé, a tenu, au nom du président de l'institution le professeur émérite Khalid Ikhiri et tous ses collègues, à remercier ces partenaires pour leur contribution à la promotion et la protection des Droits Humains au Niger.

Du 2<sup>ème</sup> tour de l'élection présidentielle, la CNDH, selon son porte-parole du jour (Almoustapha Moussa Idé) a déployé sur le terrain 800 observateurs sur l'ensemble du territoire national. Ces observateurs ont couvert 4000 bureaux de vote (soit 15,40% du nombre total des bureaux de vote du répertoire national de la CENI). Ce taux, a précisé Almoustapha Moussa Idé, est « supérieur aux normes admises par les standards internationaux pour des observations crédibles ».

Comme démarche de travail, les 800 observateurs de la CNDH, préalablement formés sur les techniques de collecte des données en matière électorale, ainsi que les règles de bonne conduite de l'observateur,

ont renseigné l'ouverture des bureaux de vote, le déroulement des opérations de vote et les opérations du dépouillement. La mission d'observation de la CNDH, a souligné le commissaire Almoustapha Moussa Idé, « a été essentiellement axée sur le respect des Droits Humains en période électorale ».

Des constats dégagés à l'issue de ce travail de monitoring, la CNDH a tiré les conclusions suivantes :

- Les campagnes de sensibilisation des électeurs sur les procédures de vote ont porté leurs fruits (Sur les 4000 bureaux de vote observés, seuls 0,53% d'entre eux ont enregistré des cas d'électeurs qui n'ont pas une bonne maîtrise des procédures de vote) ;
- Une amélioration significative du niveau de compétence des membres des bureaux de vote observés (Au 2<sup>nd</sup> tour de la présidentielle, la proportion des bureaux de vote où le membre chargé de conduire le dépouillement n'a pas de bonne maîtrise de la procédure est de 0,32% contre 9,92% lors du 1<sup>er</sup> tour) ;
- Une amélioration significative de l'effectivité du matériel électoral dans les bureaux de vote (la proportion des bureaux de vote ayant enregistré des cas d'insuffisance en matériel électoral est de 0,76% au 2<sup>nd</sup> tour de la présidentielle contre 3,80% au 1<sup>er</sup> tour) ;

- Une amélioration de la prise en compte du genre dans la composition des membres de bureau de vote ;
- Le respect des heures d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote (en moyenne les bureaux de vote ont ouvert à 8h 23mn au 2<sup>nd</sup> tour contre 8h 58 minute au 1<sup>er</sup> tour ; cette moyenne est de 19h 03mn pour l'heure de fermeture au 2<sup>nd</sup> tour contre 19h 23mn au 1<sup>er</sup> tour) ;
- La bonne conduite du déroulement du scrutin et de dépouillement par les membres des bureaux de vote ;
- Le niveau de confiance acceptable des électeurs dans leur capacité à faire un choix libre ;
- La transparence du scrutin (99,35% des observateurs déployés par la CNDH ayant jugé acceptable le niveau de transparence du scrutin)...

Ce sont là autant de points positifs qui ont amené la CNDH à saluer la maturité d'esprit des Nigériens et la vitalité de la démocratie.

Toutefois la CNDH n'a pas manqué de relever quelques manquements et insuffisances, notamment la mobilité ou l'absence momentanée d'un ou plusieurs membres de bureau, des cas d'insuffisance (dans 14,68% des bureaux de vote observés) de certains matériels lors du passage de ses observateurs. Des manquements et insuffisances qu'elle demande à la CENI de corriger en prélude au prochain cycle électoral.

Enfin la CNDH a rendu un vibrant hommage à tous les acteurs du processus électoral, notamment les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) pour avoir « assuré avec professionnalisme la sécurisation des centres de vote et la protection des citoyens en dépit de leur nombre insuffisant pour couvrir l'ensemble des bureaux de vote. L'institution dirigée par le professeur émérite Khalid Ikhiri d'inviter « l'ensemble de la classe politique à privilégier le dialogue et utiliser les voies de recours constitutionnelles comme seul et unique moyen de règlement des contentieux électoraux) et d'appeler « à la conscience de tous pour contribuer directement ou indirectement à consolider et préserver la paix et les acquis démocratiques ».

**Oumarou Kané**

*Accountabilitylab Niger célèbre l'intégrité au travail*

## Plusieurs fonctionnaires de l'Etat honorés

*Le samedi 27 février 2021, la représentation pays de "Accountabilitylab" a procédé dans la salle des conférences du musée national Boubou Hama de Niamey, à la célébration des cinq (5) fonctionnaires intègres de l'année. C'était en présence du Directeur pays de l'institution, du Secrétaire Général du ministère de la Renaissance Culturelle, et du Directeur de la Communication de la Haute Autorité à la Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HALCIA)*



Pour rappel, l'icône de l'intégrité est un mouvement national qui se passe sur le terrain, en ligne, et à travers les médias pour célébrer, encourager, et mettre en réseau les fonctionnaires honnêtes et intègres du pays. L'objectif est de générer une conversation constructive sur l'intégrité et la responsabilité pour construire un réseau de fonctionnaires qui peuvent lutter contre la corruption. Il vise spécifiquement de rétablir la confiance entre les citoyens et l'Etat dans une logique de développement durable.

Dans son discours prononcé à cette occasion, le Directeur pays de 'Accountabilitylab', M. Adamou Oumarou a souligné que les approches anticorruption au Niger sont confrontées à trois défis fondamentaux. Tout d'abord, affirme-t-il, « ils sont centrés sur le problème, en se concentrant sur le problème (corruption) plutôt que sur la solution (intégrité), qui empêche l'évolution des voies de changement positif. » Puis, ils sont axés sur la conformité, en se concentrant sur le nom et l'humiliation des fauteurs de tort, ce qui sape tout espoir de réforme. Enfin, Selon M. Adamou Oumarou, le troisième défi se con-

centre sur les institutions plutôt que sur les normes. C'est-à-dire qu'il crée des règles et des procédures sans comprendre les relations, les comportements et les incitations sous-jacents.

C'est pourquoi, selon le Directeur pays de 'Accountabilitylab', cette campagne répond directement aux problèmes d'intégrité en créant une plate-forme médiatique créa-

tive menée par des citoyens pour soutenir les fonctionnaires honnêtes et inspirer une nouvelle génération de dirigeants responsables en utilisant des outils en ligne et hors ligne. « L'icône de l'intégrité nomme et célèbre les bureaucrates responsables pour mettre en évidence des modèles positifs » ; devait- préciser M. Adamou Oumarou.

Le secrétaire Général du Ministère de la Renaissance Culturelle, le Directeur de la Communication de la HALCIA, ont, tour à tour, pris la parole pour saluer l'initiative qui, selon eux, vient à point nommé dans un pays en construction comme le nôtre, où l'intégrité et la probité assureront sans nul doute la paix, la stabilité et le développement.

Les récipiendaires du jour n'ont pas manqué l'occasion pour exprimer leur joie et inviter l'ensemble des fonctionnaires à s'inscrire dans la logique de l'intégrité afin de faire de notre pays, un modèle de lutte contre la corruption et autres faits de même nature. Mme Yayé Mariama, inspectrice de police, classée en première position de cette deuxième édition de l'évènement, s'est dite très émue de l'estime à son endroit et a dédié sa performance à l'institution de la police nationale.

Notons que l'icône de l'intégrité repose sur 4 axes qui sont la transparence, la participation citoyenne, la collaboration, et la redevabilité.

**Omar Moustapha**



## Tournoi qualificatif à la CAN 2021 des U20 de la zone B de L'UFOA Le Mena a obtenu son billet et se qualifie pour la demi-finale

*Le Mena des moins des 20 ans du Niger s'est qualifié vendredi dernier pour les demi-finales du tournoi qualificatif de la zone b de L'UFOA en vue la prochaine coupe d'Afrique des nations prévu en 2021 en Mauritanie. Les notre ont joué et fait match nul 1 partout avec les éperviers du Togo, une rencontre entrant dans le cadre de la troisième et dernière journée de la poule A.*



Dans cette rencontre le Mena a montré un autre visage, dominant le sujet dès les premières minutes, les poulains du coach Abderrahmane Issa ont mené plusieurs assauts dans le camp adverse, des offensives qui vont permettre à la

14 minute au jeunes Abdoul Malik Moustapha de surprendre d'un lob de 20 mètres le gardien togolais, inscrivant ainsi le but Niger.

1 but à 0 c'est sur ce score que les deux équipes sont allé aux vestiaires,

du retour les éperviers vont profiter d'un moment d'inattention des nôtres pour égaliser à 59 minutes par le biais de leur attaquant Eshohaman Lakou, maintenant la pression le Mena n'as pas eu gain de cause jusqu'au coup de sifflet finale de l'arbitre de cette rencontre.

Grâce à ce match nul le Mena fini premier de son groupe au même titre que le Burkina qui totalise 5 point et un Gool différentiel de plus 1, le Bénin et le Togo 2 em et 3em de ce groupe sont pour leur part éliminer. ainsi ce groupe le Niger et le Burkina sont les deux qualifier pour les demies finales prévus le mardi 15 décembre au stade l'amitié de Cotonou, le Niger auras comme adversaire le Ghana tandis que le Burkina Faso va en découdre avec la cote d'ivoire.

a l'issue de la finale qui se jouer quelques jours plus tard, le pays qui va représenter cette zone b a la prochaine coupe d'Afrique de la catégorie prévue en 2021 en Mauritanie sera connu.

**Souleymane salha**



# AL IZZA

TRANSFERT D'ARGENT INTERNATIONAL SA



ÉFFICACITÉ

RAPIDITÉ

FIABILITÉ

**LE RESEAU LE PLUS LARGE AU NIGER  
ET AUSSI À L'INTERNATIONAL À TRAVERS SES PARTENAIRES**



*Manifestations violentes et contentieux électoral*

## **Le CADDHR encourage le candidat du RDR Tchandji à user des voies légales de contestation**

*Relativement à la situation sociopolitique, marqué par les violences, le Cadre d'Action Pour la Démocratie et les Droits Humains (CADDHR), rendu publique un communiqué de presse dans lequel dans lequel il a condamné les actes perpétrés, les discours haineux et divisionnistes, appelé le peuple nigérien à rester serein et attaché aux valeurs démocratiques, et encouragé le candidat Mahamane Ousmane à recourir aux voies légales de contestation. (Ci-dessus le communiqué de presse du CADDHR dans son intégralité).*

### **Communiqué de presse du 26 février 2021**

Réuni en séance extraordinaire en vue d'analyser la situation née de la proclamation des résultats provisoires des élections présidentielle deuxième tours par la CENI, le Comité Exécutif National du Cadre d'Actions pour la Démocratie et les Droits Humains (CADDHR) rend publique le communiqué de presse dont la teneur suit :

Le dimanche 21 février, notre pays a tenu les élections présidentielles deuxième tour ouvrant ainsi la voie à un fait éminemment historique : l'organisation d'élections libres transparentes et inclusives devant consacrer le premier passage de témoin démocratique et pacifique au Niger.

Les résultats globaux provisoires proclamés par la CENI consacrent l'élection de Monsieur MOHAMED Bazoum comme Président de la République du Niger avec 55,75 % des suffrages exprimés valable contre 44,25% pour son adversaire monsieur MAHAMANE Ousmane.

Ces élections se sont déroulées dans la paix et la sérénité et sont auréolées d'une crédibilité incontestable comme en témoignent les rapports des observateurs nationaux et internationaux.

Le 23 février 2021, à la surprise générale, des actes de vandalisme d'une rare violence ont été perpétrés dans la ville de Niamey et ses alentours.

Le bilan est lourd : deux nigériens ont perdu la vie. Des biens publics et pri-

vés ont été attaqués : le bureau de campagne d'un parti politique saccagé, le domicile du correspondant de RFI au Niger incendié, des nombreuses agressions physiques enregistrées, des établissements commerciaux mis à sac, des vols et pillages commis etc.

La journée de 24 février 2021 a été également emmaillée d'incidents de même nature commis par des groupes isolés qui terrorisent les personnes et s'en prennent aux et à leurs biens.

Face à cette triste et grave détérioration du climat politique consécutive à des discours haineux et divisionnistes infusés à dessein dont les objectifs sont connus de tous, le CADDHR :

1. Condamne avec la plus grande fermeté ces événements violents, antidémocratiques et antinationaux.

Le CADDHR demande par conséquent à l'Etat de prendre toutes ses responsabilités pour identifier et interpellier les auteurs, co-auteurs, complices et instigateurs de ces crimes afin de les traduire devant les juridictions compétentes ;

2. Encourage le candidat malheureux, Monsieur MAHAMANE Ousmane, à user strictement des moyens légaux de contestation qui sont en vigueur, comme il a lui-même déjà déclaré à l'opinion nationale et internationale, et de se démarquer cette entreprise déstabilisatrice et insurrection-

nelle créée et entretenu par certains de ses alliés ;

3. Félicite le Président nouvellement élu, monsieur MOHAMED Bazoum et lui souhaite un bon mandat dans l'intérêt du peuple nigérien tout entier ;

4. Félicite le Président de la République Son Excellence ISSOUFOU Mahamadou pour avoir respecté son engagement de se retirer après ses deux mandats constitutionnels et pour avoir créé les conditions de la tenue de ces élections historiques ;

5. Félicite le peuple nigérien pour sa maturité politique et son attachement à l'unité nationale et à la démocratie en faisant échec aux manœuvres insurrectionnelles planifiées et mises en exécution par une partie de l'opposition porteuse d'un agenda non-démocratique et antirépublicain ;

6. Enfin le CADDHR lance un vibrant appel à l'ensemble du peuple nigérien afin de rester serein et de s'écarter des dynamiques antinationales engagées par des acteurs politiques démocratiquement battus et/ou déchus.

**Fait à Niamey, le 26 février 2021**

**Pour le Comité Exécutif du  
CADDHR**

**Le Camarade Ousmane Abdoul  
Moumouni**

1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

**HORIZONTAL**

- 1- Fête annuelle à Agadez - Cré des arènes espagnoles
- 2- Opéré - Club de foot d'Amsterdam
- 3- Centre de formation de l'USTN - Ecole de formation en communication
- 4- Défavorisas - Titane
- 5- Article - Dépasses la surface de l'objet
- 6- Déclares - Fatiguée
- 7- Personnel - L'arbre du Liban
- 8- Sortent du genre - Chaine de télévision américaine
- 9- Personnel - Travaux forcés dans la France de Vichy
- 10- Passent et repassent

**VERTICAL**

- 1- Museler
- 2- Incandescent - Bordure d'écu
- 3- Façon d'avoir (Que tu...) - Combats pour l'honneur
- 4- Un havre de verdure - Vieille préposition
- 5- Métal de prix - Tamis
- 6- C'est la caisse "familiale"
- 7- Cours secondaires
- 8- Regroupe les jeunes d'un parti politique - Drogue - Points opposés
- 9- Société, telle que Laban
- 10- Fille mutilée physiquement - Note à clé

**Solution du jeu précédent**

1	R	E	N	G	A	I	N	E	S	
2	E	T	S		A	B	O	U	T	I
3	C	A		E	R	R	E		A	N
4	U		A	L	E	A		C	G	T
5	P	A	P	I		H	E	L	E	R
6	E	L	I	T	E		T		S	U
7	R	I	S		R	E	E	R		S
8	E	T		T	A	T	I		S	I
9	N	E	S		I	N	N	E		O
10	T	R	A	C	T	A	T	I	O	N

*Jeux des 7 erreurs*

**Solution du jeu précédent**



*Koura. Le Grincheux:*  
 Texte: Ibricheck  
 Dessin: Dassy

On dirait que maintenant tout s'est calmé!

Qu'est ce que tu crois?

La police et les hommes de la " la coordination" ne dorment pas.

Le patron de la coordination et ses éléments sont très efficaces.

Donc les investigations continuent?

Tous les auteurs et complices vont payer!

## ELECTIONS GENERALES A LA CAF

## Colonel Pelé à la conquête de la CAF !

Le Colonel-Major, Djibrilla Hima Hamidou, alias Pelé, président de la Fédération Nigérienne de Football (FENIFOOT), est un homme qui adore s'attaquer aux défis en bon soldat napoléon que ni la faim, ni la soif, ni la fatigue ne le vainquent sur les champs de batailles. En effet, Colonel Djibrilla Hima Hamidou a décidé de se lancer à la conquête d'un poste de membre au sein du prestigieux Comité Exécutif de la Confédération Africaine de Football (CAF), l'organe suprême de l'Association, à l'occasion des élections générales prévues le 12 mars 2021, à Rabat, au Maroc. Son dossier de candidature, très solide, fourni, a réussi déjà le premier test de validation par la Commission de Gouvernance de la CAF lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 et 6 janvier 2020, sur convocation de son président, Me Michel Brizoua-Bi, aux fins d'effectuer les contrôles d'éligibilité des candidats pour les postes de président et membres du Comité Exécutif de la CAF. Faut-il utilement le rappeler, la candidature du président de la FENIFOOT figurait en très bonne place sur la liste des treize (13) candidats déclarés éligibles par cette haute instance confédérale, plus exactement, à la troisième place.

Mais, avant d'aborder la candidature du Colonel-Major, Djibrilla Hima Hamidou, il serait judicieux de s'attarder un peu sur ce que représente le Comité Exécutif de la CAF dans la gouvernance du football africain, l'éminente place de cet organe exécutif, l'âme vivante de l'Association.

#### Le Comité Exécutif de la CAF, l'âme vivante de l'Association

Fondée en 1957, la Confédération Africaine de Football (CAF) avait pour rôle de gérer et développer le football à l'échelon continental, sous l'égide de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA). La CAF siège au Caire, en Egypte et compte 54 fédérations nationales affiliées à elle. Pour mettre en œuvre sa politique, la CAF s'est dotée d'un organe important, le Comité Exécutif, qui est l'organe de supervision de cette organisation. Le Comité Exécutif de la CAF se compose de 21 membres, dont un président et deux vice-présidents. Les membres sont élus pour un mandat de quatre (4) ans, renouvelable chaque deux (2) ans, en dehors de celui du président et des deux vice-présidents.

Comme on le voit, le Comité Exécutif de la CAF est, en quelque sorte, le Gouvernement de l'Association, celui qui conçoit les grandes orientations de l'organisation ainsi que leur mise en œuvre. Depuis ces dernières années, les critères pour y siéger ne cessent de se densifier, afin de ne pas laisser la porte ouverte à des candidatures aventurières susceptibles de nuire à la gestion et au développement du football sur le continent africain. Aujourd'hui, pour espérer entrer dans ce cercle très fermé de cet important organe exécutif, le candidat doit disposer d'un Curriculum Vitae (CV) assez éloquent en matière d'administration du football, être notamment un président de fédération nationale affiliée à la CAF, n'avoir pas subi de sanctions infligées par les organes délibérants de l'Association, jouir d'une intégrité morale irréprochable et avoir fait ses preuves au niveau de son pays. Pour donner davantage d'éclat à ce Comité Exécutif de la CAF, c'est la Commission de la Gouvernance de la FIFA qui supervise les élections générales pour la désignation des membres, et le président de la CAF est automatiquement vice-président au sein du Bureau Exécutif de la FIFA. Il faut aussi préciser qu'en plus des membres actifs du Comité Exécutif de la CAF, il est prévu également des membres honoraires choisis parmi des personnalités du continent ayant rendu d'éminents services au football africain, mais uniquement avec voix



consultative et non délibérative comme pour les membres titulaires.

C'est donc à la conquête de cette forteresse que le "soldat" Pelé se lance avec pour seule légion de combat son immense expérience, sa profonde dévotion pour le football qu'il aura tant démontrée depuis des années à tête de la FENIFOOT.

#### La candidature de la reconnaissance internationale

Plaise à Dieu, le Colonel-Major, Djibrilla Hima Hamidou, est candidat à un poste de membre au sein du Comité Exécutif de la CAF, lors des élections générales du 12 mars 2021, dans le Royaume chérifien ! Comme cela avait été déjà signalé plus haut, la candidature du président de la FENIFOOT a pu franchir l'étape cruciale d'éligibilité de la Commission de la Gouvernance de la CAF au terme de ses travaux plénières du 5 et 6 janvier 2020, au Caire. En effet, la candidature du Colonel Pelé a été jugée solide par la Commission et l'a déclarée éligible pour les élections générales de mars 2021. Cette première consécration continentale vient prouver que le Colonel-Major, Djibrilla Hima Hamidou, a le profil parfait pour figurer dans ce club très fermé du Comité Exécutif de la CAF. Grâce à son volontarisme, à son leadership naturel et à sa passion dévorante pour le football, le président de la FENIFOOT se sera bâti une solide réputation bien au-delà de nos frontières. Aujourd'hui, il fait sans doute partie de la génération montante de dirigeants du football continental dont la voix compte parmi ses pairs. Il est adoubé par les hauts responsables du foot mondial, comme le président de la FIFA, Giovanni Infantino, qu'il avait fait venir au Niger en 2017 ; il prend le toast avec le président de la CAF, Ahmed Ahmed, qu'il rencontre assez régulièrement. Il aura également su se tisser un dense réseau de relations amicales avec des homologues du continent africain ou du reste du monde. Encore, récemment, il était en Arabie Saoudite où il a réussi à établir une coopération fructueuse entre les deux fédérations. Il entretient d'excellentes relations avec les dirigeants de foot du Maroc, sa deuxième patrie pour y avoir séjourné pendant une partie de sa formation militaire ; de ceux de l'Egypte, de l'Algérie, de la Tunisie, de la Mauritanie, ainsi que ceux de l'Afrique de l'Ouest. Partout, ses pairs ne tarissent pas d'éloges à son égard, à son volontarisme, à son engagement sans faille pour la cause du football dans son pays, en Afrique et dans le monde entier. Pendant plus de deux décennies, il aura servi le football nigérien avec détermination et enthousiasme en le faisant sortir des sentiers battus où il avait été confiné par les gestions antérieures. Sous son magistère, incontestablement, l'on aura assisté à une véritable renaissance ou éclosion du foot nigérien par les deux qualifications consécutives historiques du Mena aux phases finales de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN), en 2012, au Gabon et Guinée Equatoriale, et en 2013, en Afrique du Sud. Sous sa gestion, le foot nigérien est rede-

venu plus compétitif, plus respectable sur le continent, avec un championnat national de qualité, en dépit des maigres moyens dont dispose la FENIFOOT. Sur Six (6) éditions du Championnat Africain des Nations (CHAN), le Niger y a pris part trois (3) fois, dont récemment la dernière édition au Cameroun.

C'est au regard de tout cet élogieux bilan national que Pelé "Le conquérant" a décidé de porter sa candidature à un poste de membre au sein du Comité Exécutif de la CAF lors de la prochaine Assemblée Générale Elective de l'organisation panafricaine, en mars, à Rabat. L'intéressé a le mérite d'avoir le profil recherché et dispose d'un carnet d'adresses assez étoffé pour rallier les suffrages du collège électoral à sa cause. Il faut également préciser que le Colonel-Major, Djibrilla Hima Hamidou, est le président de l'Union des Fédérations Ouest-Africaines (UFOA/B), qui est le regroupement des treize (13) fédérations de cette région géographique subdivisée en deux (2) groupes A et B, afin de faciliter les compétitions internationales qui y sont organisées. La FENIFOOT appartient au groupe B, composé du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Nigeria, du Bénin, du Togo et du Niger. Le Colonel-Major Pelé préside l'UFOA/B depuis plusieurs années, une expérience de plus pour étoffer son CV. Toutes les zones géographiques de l'Afrique sont représentées dans le Comité Exécutif de la CAF. Pour le cas de l'UFOA/B, en plus de la candidature du président de la FENIFOOT, on a également enregistré du président de la Fédération ghanéenne de football, Kurt Okraku, un adversaire à prendre au sérieux au regard du poids de son pays dans l'histoire du football continental ! Mais, en qualités intrinsèques, en termes d'équation personnelle, la candidature du Colonel-Major Pelé l'emporterait de loin dans une compétition objective, dépourvue de toutes autres considérations que celle de la compétence administrative du candidat au poste.

Cependant, dans ce genre d'élections, en plus du carnet d'adresses personnel du candidat, il faudrait aussi un peu de diplomatie étatique pour faciliter les choses, car de nos jours, rien n'échappe à la politique. Ainsi, les hautes autorités politiques nigériennes devraient s'investir pleinement aux côtés du candidat national auprès de certains de leurs pairs de la sous/région et de la région pour les convaincre d'accorder leur suffrage au Colonel Pelé. Surtout que cela cadre parfaitement avec la vision du Président de la République, Issoufou Mahamadou, de faire rayonner le nom du Niger sur l'échiquier continental et planétaire. Colonel Pelé est aujourd'hui un Ambassadeur du Niger par cet acte de candidature de membre au Comité Exécutif de la CAF, et à ce titre, toutes les conditions au niveau national devraient être créées pour un succès éclatant de cette candidature. Evidemment qu'il y aura toujours de grincheux concitoyens qui verraient d'un mauvais œil l'accomplissement d'une telle ambition, habités par leur haine morbide contre ceux qui réussissent toujours ce qu'ils entreprennent, ceux-là-mêmes que les Djerma appellent, dans leur jargon, "Babizé" (envieux). Mais, que voulez-vous qu'il en soit, il faut de tout pour faire un monde, dit-on souvent ! Sans leur vin mortel contre la personne du Colonel-Major Djibrilla Hima Hamidou, sans leurs interminables critiques toujours marquées du sceau de la malveillance et de la mauvaise foi à leur le plus achevé, très certainement que celui-ci n'aurait jamais connu un tel destin fabuleux à la tête de la FENIFOOT ! Les chiens avaient beau aboyer, la caravane poursuivait, lentement et tranquillement, sa longue route ! Bonne chance, président Pelé, Allah Le Très Haut sait toujours reconnaître les siens, partout et en toutes circonstances, amen !



**Préservons nos routes  
en évitant les surcharges**